

SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS SCIENTIFIQUES



PROGRAMME
DE RECHERCHE
VILLE DURABLE



Université
Gustave Eiffel



anr®

Modalités de soutien

La gouvernance-animation du PEPR VDBI souhaite accompagner l'organisation d'évènements scientifiques (colloques, conférences, ateliers, tables-rondes, journées d'études, évènements jeunes chercheurs etc.) se déroulant en France, et contribuant à la constitution d'une « communauté VDBI élargie » c'est-à-dire permettant de développer la mise en œuvre d'un réseau composé de l'ensemble des acteurs impliqués directement ou indirectement dans le champ de la Ville durable et des bâtiments innovants (chercheurs, praticiens et élus des collectivités, filières professionnelles et de formation, aménageurs etc.).

Budget : 10 000 € maximum pourront être attribués chaque année (sous réserve des crédits disponibles)

Montants alloués : 1 000 à 3 000 € maximum (sans dépasser 30% du budget total)

Critères de sélection :

- L'évènement doit porter sur des thématiques en lien direct avec un ou plusieurs des 6 défis scientifiques du PEPR VDBI
- L'évènement doit avoir une ambition scientifique et contribuer à la constitution d'une « communauté VDBI élargie ».
- L'évènement ne doit pas être organisée par/dans le cadre d'un projet de recherche déjà financé par le PEPR VDBI
- Le soutien doit être sollicité au moins 3 mois avant l'évènement
- La demande doit être complète (formulaire de demande + documents demandés)

Sélection :

- Envoi du dossier au plus tôt à contact@pepr-vdbi.fr mentionnant en intitulé « soutien évènement scientifique »
- Étude du dossier dans les 3 semaines qui suivent par l'équipe animation-gouvernance
- Mail de réponse
- En cas d'accord, un mail d'accord de principe vous sera adressé.

La sélection est effectuée par l'équipe d'animation-gouvernance du PEPR VDBI et à sa seule discrétion.

Contreparties :

- Mention visible du soutien du PEPR VDBI en tant que partenaire sur les supports de communication ;
- Possibilité pour un représentant du programme d'intervenir (si pertinent/ voir le formulaire de demande) ;
- Remise d'un bref bilan de l'évènement (1/2 page + visuels éventuels) dans les 15 jours suivants l'évènement, à des fins de communication et de suivi des activités du programme ;

S'agissant des visuels, nous vous prions de vous assurer que vous détenez les droits à l'image nécessaires pour leur diffusion.